

2019-8-3

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91
Fax : 03.20.61.91

Arrêté du Maire

Objet : Restriction temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de travaux rue Coquet et rue de Faumont à Faumont (59) du 12/08/2019 au 10/09/2019.

Nous, Henri COQUELLE, Maire de la Commune de FAUMONT (nord),
Vu le code de la route et des collectivités territoriales,

- Considérant que l'entreprise SAS SGE OLCZAK représentée par Mme Caillon, mandatée par ENEDIS, effectuera des travaux rue Coquet et rue de Faumont à Faumont (59) du 12/08/2019 au 10/09/2019, et qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions sécuritaires.

Nature de la demande : Renforcement du réseau ENEDIS aérien BT et remplacements de plusieurs supports.

Article 1er – Il est autorisé l'ouverture des travaux, le dépôt de matériaux ainsi que le stationnement d'engins pendant toute la durée des travaux. Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit.

Article 02 – La chaussée sera rétrécie, la circulation sera limitée à 30 km/heure.

Article 03 - Une signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par l'entreprise.

Article 04 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 05 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 06 - Monsieur le Maire de Faumont (59) et Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Orchies (59) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- M Jonathan Duez SAS SGE OLCZAK représentée par Mme Caillon – 13 rue de la République 59187 Dechy
- Enedis
- Monsieur DE RIEVIERE Laurent, responsable des services techniques de la mairie de Faumont.

Fait à Faumont, le 07/08/2019

Pour Le Maire,

Gérard DEROUCLERS,
Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

